



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0044 / CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 12 FEB 2014
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 13050
A LA SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10 alinéa 1^{er} littera a, 12, 45, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation
et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration
entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les
membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions
des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination
des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des
Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches
N°KIN/20120203/091400 introduite par la **SOCETE MINIERE DE
DEVELOPPEMENT** en date du 03 février 2012 et les pièces requises y
jointes ;

**Considérant que le Permis de Recherches sollicité empiète
totalement sur la superficie couverte par la ZRG 00793 ;**



0044

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est refusé à la **SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT**, ayant son siège social sis avenue Panda n° 7988, Ville de Lubumbashi, Province du Katanga, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La **SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 12 FEB 2014

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. De l'Enviro. : 1
- Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort : 1
- SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT : 1

14